

TEXTE MECA

Tentez de gagner un anniversaire d'exception en participant au jeu Tendres Messages

Deux possibilités de participer au jeu :

Via l'achat d'une tablette Milka Tendre Mots :

1. Le consommateur achète 1 produit Milka porteur de l'offre.
2. Il constitue son message composé des carrés de chocolat.
3. Il prend en photo son message ainsi créé.
4. Le participant se connecte sur le site www.milka.fr et clique sur la bannière du jeu pour accéder au site www.tendresmessages.milka.fr pendant la durée du jeu.
5. Il télécharge la photo de son message
6. Il remplit le formulaire de coordonnées (champs obligatoires à renseigner : civilité, prénom, nom, adresse email,)
7. Il reçoit un e-mail de confirmation de participation confirmant que le message va faire l'objet d'une vérification par les équipes dans les plus brefs délais.
8. La participation part en modération à des fins de validation du message écrit
 - a. Si le message est conforme : le participant recevra un e-mail de validation de la participation. L'utilisateur est automatiquement inscrit au tirage au sort et son message est envoyé à un ami s'il a demandé l'envoi lors de sa participation. Il peut également partager sur Facebook le message validé.
 - b. Si le message n'est pas conforme : le participant recevra un e-mail de non prise en compte de la participation à cause d'une modération non conforme.

Sans l'achat d'une tablette Milka Tendre Mots :

1. Le participant se connecte sur le site www.milka.fr et clique sur la bannière du jeu pour accéder au site www.tendresmessages.milka.fr pendant la durée du jeu.
2. Il a la possibilité de créer une e-card personnalisée via un éditeur sans téléchargement de carré de chocolat.
3. Il crée son tendre message grâce à l'éditeur.
4. Il remplit le formulaire de coordonnées (champs obligatoires à renseigner : civilité, prénom, nom, adresse email)
5. Possibilité de partager son message à un proche en renseignant son e-mail ou via Facebook.
6. Il reçoit un e-mail de validation de sa participation.

EXTRAIT DE REGLEMENT

Jeu sans obligation d'achat du 01/01/21 au 30/06/21 inclus ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse et/ou DROM COM compris, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles. Pour récompenser la tendresse, 3 choix seront proposés au consommateur gagnant par lesquels : un voyage d'une valeur de 10 000 Euros TTC. Le service de conciergerie définira le voyage de rêve du gagnant. Séjour clé en main (transport, hébergement, repas...) OU une fête d'exception d'une valeur de 10 000 Euros TTC. Le service de conciergerie définira la fête de rêve du gagnant. Soirée sur-mesure organisée (lieu, traiteur, animations...) OU une lettre chèque envoyée au gagnant d'une valeur de 10 000 Euros TTC. Dotations non modifiables, non échangeables, non remboursables. Le jeu n'est pas limité à une participation conforme par foyer (même nom et même adresse mail). Comment participer : Se connecter sur www.tendresmessages.milka.fr, composer votre tendre message à l'aide des carrés de chocolats virtuels ou en prenant en photo le message composé à partir de la tablette Milka Tendre Mots achetée en magasin. Remplir ses coordonnées (civilité, prénom, nom, adresse mail) et valider sa participation

pour pouvoir participer au tirage au sort final, sous réserve de la réception d'un e-mail de validation de la participation, qui sera effectué le 15 juillet 2021 sous contrôle d'huissier afin de sélectionner le grand gagnant de l'Anniversaire d'exception, qui sera contacté par le service de conciergerie dans un délai d'environ 4 à 6 semaines après le tirage au sort. La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes. La Société Organisatrice se réserve donc le droit de remplacer ou annuler toute(s) dotation(s), y compris la dotation liée au voyage, si la Société Organisatrice le juge nécessaire en raison de restrictions de voyage imposées par les autorités locales ou de toute exigence liée au COVID19. Le règlement du Jeu a été déposé chez Maître Eric TRICOU, Huissier de Justice associé à VERSAILLES, et est disponible sur www.tendresmessages.milka.fr pendant toute la durée du Jeu. Les frais de participation quels qu'ils soient (frais d'affranchissement, frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Conformément à la Règlementation sur la Protection des données personnelles, vos données sont collectées aux fins de gestion du Jeu et sont destinées à la société Mondelez Europe Services GmbH, succursale française, responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations vous concernant ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas où vous décéderiez et du droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime en écrivant à Mondelez France - Service Consommateurs - 92146 CLAMART Cedex. Le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à l'adresse suivante : MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles des participants sont conservées pendant la durée du jeu et ensuite archivées pendant cinq (5) ans pour se conformer aux obligations légales.